

Trophée des Fagnes

Circuit de Francorchamps

Samedi et dimanche 12 et 13 avril 2008.

Une organisation de l'

AMCXL asbl

Auto Moto Club d'Ixelles A.S.B.L.

Ecurie de la Couronne

Association fondée en 1949

GDC 2

CCDC 2

2CV 2

Smart

BRAVO 1

LCC 2

Article 1 - Epreuve

Nom & Lieu : « Trophée des Fagnes », ouvert aux voitures **GDC, CCDC, 2 CV, SMART, LCC et Bravo**, sur le circuit de Francorchamps ;

Date : les samedi et dimanche 12 et 13 avril 2008.

Article 2 - Définition et éligibilité

L'Auto Moto Club d'Ixelles asbl (**AMCXL**) organise:

- 1) Une épreuve automobile de 2 manches de 150 minutes ouverte aux véhicules répondant à la réglementation « circuit » ASAF 2008. Cette épreuve est éligible pour le Championnat « circuit » ASAF de la Communauté Française de Belgique et pour le Championnat « circuit » de la CSAP Brabant.
- 2) Une épreuve automobile de 2 manches de 75 minutes est ouverte aux véhicules « CCDC » répondant à la réglementation « circuit historique » ASAF 2008. Les véhicules « CCDC » seront intégrés aux 2 manches GDC pendant les 65 premières minutes. Un classement séparé sera établi.
- 3) Une épreuve automobile de 5 heures ouverte aux véhicules répondant à la réglementation technique Circuit ASAF 2CV 2008 tel qu'approuvé par celle ci. Cette épreuve est éligible pour le Championnat « circuit 2CV » ASAF de la Communauté Française de Belgique et pour le Championnat « circuit 2CV » de la CSAP Brabant.
- 4) Une épreuve automobile de 90 minutes ouverte aux véhicules de type « Smart Cup » conformes au règlement technique Circuit Tourisme, classe P de l'ASAF. Cette épreuve est éligible pour le championnat ASAF de la Communauté française et le championnat de la CSAP Brabant. Les véhicules SMART seront intégrés à la course 2CV pendant les 90 premières minutes. Un classement séparé sera établi.
- 5) Une épreuve automobile de 30 minutes ouverte aux véhicules répondant à la réglementation VAS –Historic Circuit 2008. Cette épreuve est éligible pour le Championnat VAS –Historic Circuit 2008
- 6) Une épreuve de 4 x 20 minutes ouverte aux véhicules de type « LCC », conformes au règlement technique circuit tourisme classe P de l'ASAF.

Article 3 - Comité d'organisation et Officiels désignés à l'épreuve

Ce meeting est organisé par l'AMCXL asbl sous l'égide de l'Association Sportive Automobile Francophone de Belgique

Organisation :

Directeur de course :	Guy DUPONT	lic.190	
Directeur de course adjoint :	Miguel LEMOINE	lic.106	
Directeur de la sécurité :	André POUSSEUR	lic.195	
Directeur de la sécurité adjoint	Nicolas DAUBY	lic	0084
Secrétaire du meeting :	Valérie DE BACKER	lic.152	
Chargé des relations avec les concurrents :	Alain FREROTTE	lic.146	

Officiels :

Commission sportive ASAF,	Chef de file :	Paul REISCH	lic 140
	Membre :	André DEBARSY	lic 924
Commission technique ASAF,	Chef de file :	Jean-Claude PUISSANT	Lic 957
	Membre :	Pascal ERNOUX	Lic 179
		Martine PREVOT	Lic 988
		Renée HENIN	Lic 183
Inspecteur GT Sécurité ASAF :		Etienne VANDERCAM	Lic 108

Autres responsables :

Chronométrage :	RIS M. GOBLET	
Service médical et intervention "piste" :	BDA	
Commissaires de stands :	CNCS	
Commissaires de piste :	ACSF	
Safety Car :	Emmanuelle FLAMMANG	lic 174
	Alain FICHER	lic 138
Parcs et paddocks :	AMCXL	

Article 4 - Bulletins d'engagements et droits d'inscriptions

- 4.1. Les formulaires d'engagements devront parvenir par voie postale au secrétariat du club avant le **lundi 7avril 2008** à l'adresse suivante : AMCXL asbl c/o A. SERVAIS
4 Rue des Sarazins
5020 CHAMPION
Fax : 003281215581
E-Mail :

inscription@amcxl.org

La participation à la mise à disposition des infrastructures et services est fixée à :

- 4.2. 1.550 € par voiture pour la course de 2 manches de 150 minutes GDC ;
- 4.3. 1.550 € par voiture pour l'épreuve de 300 minutes 2CV ;
- 4.4. 750 € par voiture pour l'épreuve de 90 minutes Smart Cup ; les « SMART » seront incorporées à la course 2 CV.
- 4.5. 925 € par voiture pour la course de 2 manches de 75 minutes « CCDC » ; les « CCDC » seront incorporées à la course GDC.
- 4.6. 350 € par voiture pour les membres du club Bravo pour la course de 30 minutes Bravo ;
400 € par voiture pour les non - membres du club Bravo pour la course de 30 minutes Bravo ;
- 4.7. 1.200 € par voiture pour la course LCC.
- 4.8.** La participation à la mise à disposition des infrastructures et services pour les GDC, CCDC, et 2 CV sont payables à l'AMCXL par virement au compte n° **001-4957297-91**, et ce, **avant le lundi 7avril 2008**. Passé ce délai, il sera demandé le règlement des droits d'inscriptions, sur place, **en espèces uniquement et MAJORE DE 20% AVEC UN MAXIMUM DE 125 €.**
- 4.9. L'article 9 du Règlement Sportif Général de l'ASAF est d'application (www.asaf.be).

Article 5 – Permanences

- 5.1. Avant et après le meeting : idem article 4.1.
- 5.2. Durant le meeting (les samedi 12 et dimanche 13 avril GSM 0473/500.947).

Article 6 - Admission & réglementations

L'épreuve est ouverte à tout pilote titulaire d'une licence "P" ASAF ou VAS autorisant la pratique du circuit (licence A2 ou A1-ASAF, A2- en -2000cc; A2 ou A1-VAS pour l'épreuve GDC, licence B-, B, B+, A2, A2- ou A1-ASAF; A2 ou A1-VAS pour l'épreuve 2CV et SMART).

Pour les LCC les licences seront de type A2-/A2/A1. Pour les CCDC de type A2-/A2 et A1. Pour les BRAVO de type A2 – A1 ASAF ou VAS.

Des licences « un jour » au prix unitaire de 80 € pour les licences A, 70 € pour les licences B pourront être délivrées sur place, en accord avec les Prescriptions Sportives 2008 de l'ASAF.

Les pilotes titulaires d'une licence nationale 2008 délivrée par le Racib Sport pourront obtenir un droit de participation annuel en régional Asaf ou Vas pour le montant de 70 €. Ils devront fournir une copie de cette licence et être en possession de l'original pour le(s) meeting(s).

Attention ! Pour obtenir la licence d'un jour, le pilote devra fournir un certificat médical autorisant le demandeur à la pratique du sport automobile (voir art. 2.1.9. du règlement sportif général de l'ASAF). À défaut, il devra être titulaire d'une licence nationale 2008 (RACB), en fournir copie et être en possession de l'original pour le meeting..

Les véhicules admis devront être conformes aux prescriptions sportives 2008 de l'ASAF (disponible auprès du secrétariat de l'ASAF ou de l'organisateur). Tous les cas non repris dans le présent règlement seront tranchés par la direction de course en accord avec le collège des commissaires sportifs, et ce, suivant les règlements sportifs et techniques de l'ASAF.

Article 7 - Timing Général

Lundi 11 mars 2008

Lundi 7 avril 2008

Ouverture des inscriptions

Clôture des inscriptions par voie postale

Vendredi 11 avril 2008 :

17H00 à 22H00

18H30 à 19H30

Welcome Francorchamps – Racing hôtel

Vérifications administratives Bravo, LCC, SMART, et 2CV

Samedi 12 avril 2008 :

07H15 à 11H00

15H30 à 22H00

Welcome Francorchamps – Racing hôtel

Welcome Francorchamps – Racing hôtel

Vérifications techniques et administratives :

07H45 à 08H45

07H45 à 08H45

09H00

Vérifications administratives Bravo

Vérifications techniques Bravo

Publication de la liste des voitures Bravo et des pilotes qualifiés aux essais.

09H00

Briefing Bravo

08H00 à 09H00

Vérifications administratives LCC

09H10 Briefing GDC et CCDC

Occupation piste :

08H45 08H55 09H00 à 09H20 minutes	Mise en pré-grille LCC 1 A Procédure de départ manche LCC 1 A Manche LCC 1 A	20
09H30 à 10H30 minutes	Essais GDC CCDC	60
10H40	Publication de la liste des voitures et des pilotes qualifiés pour la course GDC et CCDC	
10H30 10H40 10H45 à 11H05 minutes	Mise en pré-grille manche LCC 1 B Procédure de départ manche LCC 1 B Manche LCC 1 B	20
11H00 11H10 11H15 à 12H30 minutes	Mise en pré-grille Manche 1 GDC CCD Procédure de départ manche 1 GDC CCDC Manche 1 CCDC	75
11H15 à 13H45 minutes	Manche 1 GDC	150
13H45 13H55 14H00 à 14H20 minutes	Mise en pré-grille manche LCC 2 A Procédure de départ manche LCC 2 A Manche LCC 2 A	20
14H20 14H30 14H35 à 15H50 minutes	Mise en pré-grille GDC CCDC Procédure de départ GDC CCDC Manche 2 CCDC	75
14H35 à 17H05 minutes	Manche 2 GDC	150
17H05 17H15 17H20 à 17H40 minutes	Mise en pré-grille manche LCC 2 B Procédure de départ manche LCC 2 B Manche LCC 2 B	20

Publication des résultats :

18H00 Publication des résultats GDC et CCDC
18H45 Publication des résultats LCC

Article 8 - Emplacements (voir plans en annexe) :

- Welcome : Francorchamps Racing Hôtel
- Secrétariat (Vérif. administratives) : 1^{er} étage bâtiment F1
- Direction course et relations concurrents : 1^{er} étage bâtiment F1
- Licences « 1 jour » : idem
- Vérifications techniques : Stand numéro 1
- Briefing des pilotes : Salle de briefing 1^{er} étage F1

- Attribution des stands (2 voitures / stand) : Une caution sera demandée lors de l'attribution
- Véhicules 2 CV, GDC et CCDC Paddock brun
- Véhicules BRAVO, LCC, et SMART Paddock rouge
- Véhicules accompagnants : Niveau -2 du parking F1
- Véhicules de l'organisation **uniquement** Niveau -1 du parking F1
- Remorques et utilitaires Paddock bleu
- Le carburant sera disponible au circuit **au prix du commerce**.
- Accès au circuit de 07H00 à 24H00 pour tous les concurrents via Blanchimont (« laisser passer » à enlever au Welcome).

Article 9 - Particularités et obligations.

- 9.1. Le nombre maximum de participants est limité à 81 voitures par course (GDC et CCDC, 2CV et SMART), et 98 voitures aux entraînements.
- 9.2. L'ordre de priorité pour les engagements (maximum 98) sera celui de la date d'enregistrement des paiements des droits d'inscriptions.
- 9.3. La présence durant toute la durée du briefing est obligatoire. La feuille de présence doit être signée. Toute absence non motivée préalablement sera sanctionnée par une amende de 25,00 € ;
- 9.4. **Les concurrents sont priés de consulter l'organisateur concernant la quantité d'essence qui sera autorisée dans les stands.**

Article 10

Pour l'utilisation de moyens de communication entre les véhicules et les stands, les concurrents doivent faire la demande auprès de :

**IBPT
 Ellipse Building - Bâtiment C
 Boulevard du Roi Albert II 35
 B-1030 Bruxelles**

Article 10 – Bulletin d'inscription

Voir annexes.

<p><i>Le présent règlement a été approuvé par la CSAP Brabant 07mars/2008 par Monsieur Delaby Le présent règlement a été approuvé par l'ASAF le 12 mars 2008 par Monsieur Ravet</i></p>
